



1.0  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0  
4.5  
5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0  
11.2  
12.5  
14.0  
16.0  
18.0  
20.0  
22.5  
25.0  
28.0  
32.0  
36.0  
40.0  
45.0  
50.0  
56.0  
63.0  
71.0  
80.0  
90.0  
100.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1983**

1.0  
1.6  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0  
4.5  
5.0  
5.6  
6.3  
7.1  
8.0  
9.0  
10.0  
11.2  
12.5  
14.0  
16.0  
18.0  
20.0  
22.5  
25.0  
28.0  
32.0  
36.0  
40.0  
45.0  
50.0  
56.0  
63.0  
71.0  
80.0  
90.0  
100.0

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The co  
to the

L

The im  
possibl  
of the  
filming

Origina  
beginn  
the ias  
sion, o  
other c  
first pa  
sion, a  
or illus

The las  
shall c  
TINUE  
whiche

Maps,  
differ  
entirely  
beginn  
right a  
require  
method

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

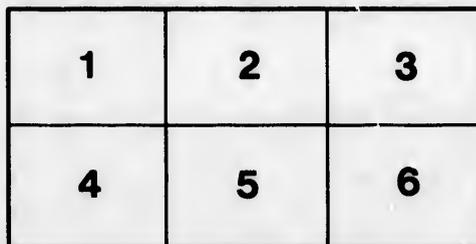
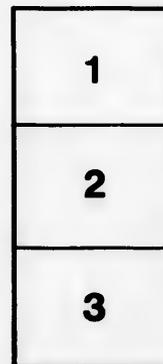
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

27-1

# UNIVERSITÉ LAVAL

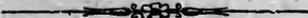
A MONTREAL.

## Cloture de l'Année Académique

1881-1882

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. L'ABBÉ L. BEAUDET, VICE-RECTEUR,  
DANS LA SÉANCE DU 27 JUIN 1882.

ALLOCUTION QUE M. CHERRIER, DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT,  
DEVAIT PRONONCER DANS LA MÊME SÉANCE.



MONTREAL

EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Rue Saint-Vincent, Nos 6, 8 et 10.

1883

BIBLIOTHEQUE FAUTEUX

A Monsieur Rouer Roy  
Avec les saluts de Monsieur  
Cherrier.



UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTREAL.

Cloture de l'Année Académique

1881-1882

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. L'ABBÉ L. BEAUDET, VICE-RECTEUR,  
DANS LA SÉANCE DU 27 JUIN 1882.

ALLOCUTION QUE M. CHERRIER, DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT,  
DEVAIT PRONONCER DANS LA MÊME SÉANCE.



MONTREAL

EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Rue Saint-Vincent, Nos 6, 8 et 10.

1883

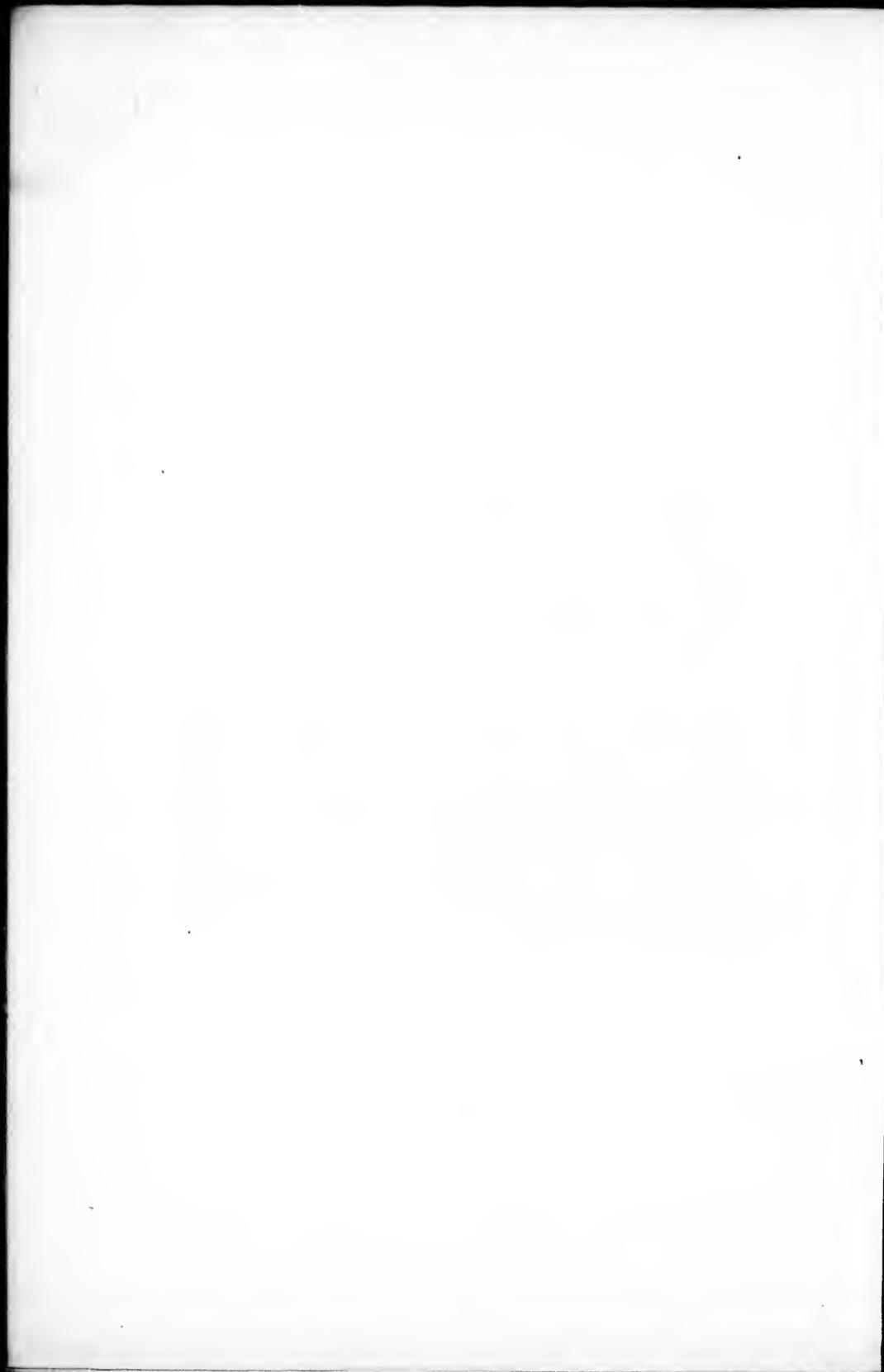
88046

## AVIS.

---

La première allocution a été prononcée par M. le Vice-Recteur, le 27 juin 1882, dans la séance de clôture de l'année académique 1881-1882 de l'Université Laval à Montréal. Les pensées en sont aussi justes que le style en est élégant, et le tout est de bon goût.

La seconde allocution devait être prononcée par M. C. S. CHERRIER, doyen de la Faculté de Droit, dans cette même séance du 27 juin 1882. Une indisposition ne lui a pas permis d'y assister. Comme elle contient des recommandations à l'adresse des élèves, on a pensé que sa publication pourrait leur être de quelque utilité.



ALLOCUTION  
DE  
M. LE VICE-RECTEUR.

---

MESSIEURS LES PROFESSEURS,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Autant l'année dernière a été agitée et pleine de tempêtes, autant celle que nous terminons aujourd'hui a été calme et favorable à l'étude. Elle s'est écoulée comme un jour de printemps. A peine le bruit de quelques feuilles sèches, secouées par les dernières brises d'automne venues de l'Orient, a-t-il attiré l'attention : la tourmente avait passé, les flots courroucés s'apaisaient, et la sérénité reprenait son empire. C'est que la voix du pasteur suprême s'était fait entendre ; elle avait commandé aux nuages de se dissiper, aux vents de se taire, à la lumière de briller. Est-ce à

dire que tout est fini, que les esprits et les cœurs sont réunis dans les mêmes idées et les mêmes sentiments ? Il serait plus que téméraire de le prétendre, par la bonne raison que cela est impossible. Trouvez-moi, en effet, deux hommes,—je dis deux seulement,—qui, sur la même question, aient des idées et des sentiments identiques ; vous n'y réussirez pas : *tot capita, tot sensus* : c'est une vérité d'expérience. Il faut en prendre son parti et reconnaître en cela l'infinie variété qui règne dans les œuvres de Dieu. Mais ce que nous pouvons espérer, ce qui est désirable, ce qui est possible, c'est l'union des volontés, l'union des volontés dans la poursuite d'un même but, l'union des volontés sous une direction légitime. Je ne veux accuser personne de manquer de bonne volonté, de cette bonne volonté à laquelle le Ciel a promis la paix, de cette bonne volonté qui impose silence à l'esprit particulier, à l'amour-propre, et soumet à la règle du devoir toutes les puissances comme toutes les facultés de l'homme. Par l'exercice de cette faculté souveraine de la volonté, les conquérants ont pu vaincre leurs semblables, et les saints conquérir le ciel en triomphant d'eux-mêmes. Nous pouvons donc espérer l'union des volontés, et par là le sacrifice, si pénible soit-il, des prédilections et des préférences, des idées propres et des sentiments particuliers, des antipathies et des répugnances qui peuvent exister encore sur la question

de l'Université. Voilà ce que nous pouvons, ce que nous devons espérer, et ce que nous espérons en effet.

Cette année de calme qui nous a été donnée a été favorable à l'étude et au développement graduel de notre institution. Près de cinquante élèves ont fréquenté les cours de notre Faculté de Médecine. Nous n'avons à enregistrer aucun changement dans son personnel; mais nous pouvons annoncer dès aujourd'hui qu'un de nos professeurs, M. Brodeur, depuis plusieurs années en Europe, où il continue avec un grand succès ses études professionnelles, occupera sa chaire durant la prochaine année académique. Les élèves de notre Faculté de Médecine pourront profiter de sa science et de ses travaux.<sup>1</sup>

Grâce au zèle intelligent de ses directeurs et à la générosité des citoyens, l'hôpital Notre-Dame, que fréquentent nos élèves, a pu s'asseoir sur des bases plus solides. Les dames patronnesses ont de leur côté rivalisé de zèle avec les sœurs infirmières pour entourer de soins pieux les membres souffrants de Jésus-Christ, et le Ciel a répandu sa bénédiction sur leurs généreux efforts.

Si la Faculté de Médecine a lieu de se féliciter des succès qu'elle a eus dans le cours de cette année, la Faculté de Droit a tout particulièrement le devoir de

<sup>1</sup> M. Brodeur a subséquemment obtenu de prolonger son séjour en Europe, et n'a pu occuper sa chaire.

bénir la divine providence. Non-seulement elle a conservé tout son personnel, mais elle a même été assez heureuse pour l'augmenter. Un nouvel agrégé, M. Horace Archambeault, jeune avocat de mérite, bien connu dans le barreau et bien apprécié des élèves qui ont eu l'avantage de suivre ses leçons, a bien voulu nous prêter son concours et se charger cette année du cours de Droit commercial et maritime. Quoique le plus jeune des professeurs, il a la noble ambition de rivaliser avec ses aînés ; et ceux-ci, loin d'en être jaloux, se plaisent à voir en lui un digne émule et plus tard un digne successeur. Plus de quatre-vingts élèves ont suivi les cours de cette faculté. Plusieurs d'entre eux ont été admis au barreau dans le cours de l'année ; un plus grand nombre aspirent à y entrer bientôt.

Les travaux de la Faculté de Théologie ne sont pas encore terminés. Nous ne la mentionnons ici que pour le nombre de ses élèves, qui est de deux cent cinquante environ.

Somme toute, l'Université n'aurait rien à regretter à la fin de cette année, si Mgr de Montréal n'eût été empêché par sa visite pastorale d'assister à ces exercices, et si une indisposition, qui, nous l'espérons, n'aura pas de suites graves, ne retenait loin de nous le vénérable doyen de la Faculté de Droit, toujours si fidèle à ces réunions universitaires et si heureux de

nous donner les conseils de sa longue expérience. Si nous n'avons pas aujourd'hui le plaisir de le voir et d'entendre les paroles pleines de courtoisie et de sel attique qui coulent de ses lèvres, nous pouvons être assurés qu'il est cependant au milieu de nous. Il y est par la pensée ; il y est par sa libéralité. La récompense qu'il se plaisait à décerner de ses propres mains depuis quatre ans, il a voulu qu'elle fût donnée aujourd'hui en son nom à l'élève qui a eu le plus de succès dans les examens de l'année. Elle trouvera sa place dans la collation des diplômes et des récompenses.

La séance ordinaire de clôture sera remplacée cette année par la soutenance d'une thèse de doctorat en droit. C'est la première fois que ces épreuves sont subies dans la succursale ; on a cru qu'elles auraient assez d'intérêt pour mériter l'attention de l'auditoire. Ces épreuves suivront immédiatement la collation des diplômes.

---



ALLOCUTION  
DE  
M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

---

M. LE VICE-RECTEUR,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Appelé, comme doyen de la Faculté de Droit, à adresser quelques paroles aux élèves qui ont suivi les cours de l'Université Laval à Montréal, vous me permettrez de féliciter ceux des élèves qui, par leur assiduité, leur application et un labeur constant, ont obtenu des succès dont ils recueillent aujourd'hui la récompense.

\*  
\* \*

Messieurs les élèves de la Faculté de Droit, vous avez compris qu'à l'époque où nous vivons, dans une

société régie par des institutions constitutionnelles, la science et les lumières sont une véritable puissance, Vous avez compris qu'elles donnent à ceux qui les possèdent le droit d'aspirer aux dignités les plus hautes, et qu'elles peuvent servir utilement la plus noble ambition, celle d'être utile à son pays. Vous n'ignorez pas non plus que c'est dans la carrière que vous vous proposez d'embrasser que se recrutent en grande partie les députés chargés par le peuple de veiller, dans la Chambre législative, à la conservation de ses droits et de ses libertés. Grande et belle mission que celle des hommes qui, appelés dans les conseils de la nation, président à ses destinées. Mais pour cela, qu'il faut de lumières, de tact et de jugement ! L'homme d'Etat doit faire fonctionner nos institutions dans l'intérêt de la religion, de la morale, comme dans celui de la prospérité intellectuelle et matérielle du pays.

Il y a une tâche bien délicate, et, néanmoins, bien importante, que les hommes d'Etat ont à remplir, celle de s'opposer énergiquement au développement des germes de corruption qui souvent *s'infiltrent* dans les rouages d'un gouvernement, en paralysent le mouvement, diminuent le prestige des institutions constitutionnelles, et répandent dans le corps social un malaise général. A une certaine époque, les hautes régions du pouvoir en Angleterre n'ont pas été à l'abri de la

corruption. Aujourd'hui, l'opinion publique exige que, comme la femme de César, les hommes d'Etat anglais soient, sous ce rapport, au-dessus de tout soupçon, et ils le sont en effet. Cet hommage que l'on rend à leur intégrité, on sera heureux de vous le rendre, Messieurs, si la confiance de vos concitoyens vous appelle à les régir.

Vous les gouvernerez sous l'inspiration d'un patriotisme pur autant que désintéressé ; vous comprendrez que l'homme d'Etat doit avoir toujours devant les yeux cette belle maxime : *Honesty is the best policy.*

Il est évident qu'en parlant comme je le fais de l'avenir auquel vous pouvez aspirer, je n'ai pas le désir de flatter votre jeune ambition, mais seulement d'affermir chez vous le sentiment du devoir, ce bel apanage de tout citoyen vertueux.

\*  
\* \*

Messieurs les élèves de la Faculté de Droit, laissez-moi vous entretenir un moment de l'un des objets les plus importants de vos études, le droit romain, de ce droit qui, par ses sages dispositions, a mérité la belle épithète de "raison écrite." "Nous suivons, dit Dumoulin, le droit romain dans tout ce qui est conforme à l'équité et applicable au cas dont il s'agit, non que nous ayons jamais été soumis à Justinien ou

à ses successeurs, mais parce que le droit autorisé par cet empereur, composé par les hommes les plus sages, est si raisonnable qu'il a été approuvé, adopté par le consentement unanime de toutes les nations<sup>1</sup>."

Suivant les auteurs des *Pandectes Françaises*, les *Pandectes de Justinien* sont "comme le temple où la justice tient tous ses trésors en réserve, pour les distribuer à ceux qui veulent venir puiser à cette source si féconde et si riche." Les mêmes auteurs ajoutent que "le droit romain fait pour ainsi dire partie intégrante et inséparable de l'équité, de la probité<sup>2</sup>."

Une preuve de l'importance que l'on attache à l'enseignement du droit romain, c'est le rang qu'on lui a donné dans le programme de l'Université : il marche de pair avec le droit civil. Suivant les règlements de l'Université Laval, "le professeur de droit civil doit s'entendre avec le professeur de droit romain pour que leurs cours puissent suppléer à un cours d'introduction au droit civil." C'est en effet du droit romain que l'on emprunte les définitions de la justice et du droit, et les différentes divisions qui permettent de s'avancer dans cette étude avec méthode et sûreté. Ces connaissances préliminaires sont très utiles à ceux qui veulent approfondir notre code ; elles lui servent comme d'introduction.

<sup>1</sup> Voir *Tit. des Fiefs, Proöm.*, n° 110.

<sup>2</sup> Voir *Pandectes Françaises*, tome 1<sup>er</sup>, pp. 8 et 10.

On conçoit facilement la nécessité d'enseigner le droit romain, quand on songe que la moitié de la France était autrefois régie par ce droit. Les commentateurs mêmes des coutumes avaient recours au droit romain pour les interpréter et suppléer à la loi. Dans un article biographique sur Cujas, l'un des commentateurs des lois romaines des plus remarquables par l'élégance de son style et par son érudition, dit : " Le droit romain était apparu dans le moyen-âge comme le plus grand monument de civilisation. D'ailleurs toutes les littératures venaient se grouper autour de cette étude : l'histoire, les langues anciennes, la critique, la philosophie, etc."

L'étude de ce droit offre au jurisconsulte un autre avantage inappréciable. En se pénétrant des décisions contenues dans le Digeste, il acquiert ce que j'appellerai volontiers le sens légal, c'est-à-dire, ce discernement qui lui fait saisir à l'instant même le véritable état d'une question, lui en fait envisager les différents aspects, peser avec sagacité le pour et le contre, et en fait jaillir une solution dont la justesse est frappante.

Ce discernement, ce tact, où le puiser avec le plus de sûreté, sinon dans les lois du Digeste, où " les matières sont traitées avec plus d'abondance et de profondeur que dans les autres parties du droit civil <sup>1</sup> ? "

<sup>1</sup> Voyez pp. 23, 24, du *Discours préliminaire de la traduction du Digeste* par Hulot et autres jurisconsultes.

Sans le sens légal dans l'application des principes, dans l'interprétation des lois, on peut être avocat éloquent, dialecticien subtil, mais jamais un jurisconsulte dont les opinions feront autorité.

La culture des lettres peut très bien s'allier à celle de la jurisprudence. Des jurisconsultes, comme Tropolong, ont su revêtir d'un style élégant les sujets qu'ils ont traités. Vos souvenirs de la littérature latine, Messieurs les élèves, vous permettront de goûter les beautés du style des jurisconsultes romains, style dont les auteurs des Pandectes Françaises ont parlé dans les termes suivants :

“ Quant au style, on retrouve dans les ouvrages de tous ces jurisconsultes cette naïveté et, pour ainsi dire, cette candeur de la langue latine, qui sait si bien allier l'élégance à la simplicité et la propriété du terme à la dignité de l'expression.” Puis, ils ajoutent : “ Quoique presque tous les auteurs dont les fragments composent les Pandectes aient vécu dans un temps où la langue latine commençait à dégénérer, on retrouve néanmoins dans leurs écrits sa beauté primitive. Si, en effet, l'on en excepte un petit nombre qui ont vécu sous les empereurs de Constantinople, comme Hermogenianus et Arcadius Charisius, leur style peut être mis à côté de celui de Cicéron, et marcher son égal. C'est ce qui a fait dire à un savant que, si la

langue latine se fût entièrement perdue, on aurait pu la rétablir dans toute sa splendeur, avec le seul secours des Pandectes <sup>1</sup>.”

Enfin, Messieurs, si vos occupations ne vous laissent point le loisir d'étudier à fond les Pandectes, lisez les deux livres qui en sont comme le couronnement, ceux de la signification des termes et des règles de droit, tirés de tous les ouvrages des jurisconsultes. Selon un écrivain déjà cité, on ne saurait assez méditer ces livres ; il faudrait les apprendre par cœur, et on ne se repentira jamais de les avoir trop lus.

\*  
\* \*

Je ne puis laisser passer cette occasion sans rendre hommage aux talents, à l'habileté et au zèle des professeurs des Facultés de Droit et de Médecine, et je puis le faire d'une manière d'autant plus désintéressée que je ne donne point de cours.

L'enseignement est à la fois quelque chose de difficile et de fatigant. Il l'est encore plus quand il a pour objet une variété de matières, qu'il se donne tous les jours de l'année universitaire, et que les professeurs, à cause de leurs nombreuses occupations, ne peuvent s'y préparer qu'en y consacrant leurs veilles. Vos succès, attestés par les examens que vous venez de

<sup>1</sup> Voir *Pandectes Françaises*, vol. 1<sup>er</sup>, p. 140.

subir, indiquent chez MM. vos professeurs une somme de connaissances bien grande et des labeurs incessants. Votre assiduité, votre application, la science dont vous avez fait preuve sont à la vérité une récompense capable d'adoucir pour eux une tâche pénible et remplie avec un grand dévouement. MM. vos professeurs ont acquis un droit incontestable à votre reconnaissance, et à celle des personnes éclairées qui apprécient les avantages de l'enseignement universitaire.

\* \* \*

Mesdames, permettez-moi de le dire ici, c'est à vous surtout que nous devons un témoignage de vive reconnaissance. Vous avez constamment honoré de votre présence nos réunions universitaires, et contribué par là à les rendre plus brillantes. Rien d'étonnant que vous vous intéressiez au succès d'élèves qui pourront aspirer à être, un jour, admis dans vos salons. En jouissant des charmes de votre conversation, ils puiseront le sentiment des convenances, acquerront un tact exquis et le goût de tout ce qui est beau, pur et élevé. Le jeune homme a tout à gagner dans votre société, et souvent beaucoup à perdre en passant ailleurs ses moments de loisir.

Nous ne saurions mieux faire, ce nous semble, pour vous prouver notre reconnaissance, que de vous entretenir un instant du rôle que joue la femme par son

intelligence et son aptitude à tout genre de travail intellectuel.

Les femmes ont excellé dans les sciences, la littérature et les beaux-arts. Mgr Dupanloup remarque que, " depuis l'établissement du christianisme, des noms de femmes se lisent sans cesse sur les monuments littéraires que les siècles ont le plus respectés <sup>1</sup>."

Le comte de Montalembert rend aussi hommage à l'intelligence des femmes. " Il est certain, dit-il, d'après des témoignages constants et avérés, que les études littéraires étaient cultivées au septième et au huitième siècle dans les monastères de femmes en Angleterre avec non moins de soin et de persévérance que dans les communautés d'hommes, et peut-être plus d'entraînement encore...<sup>2</sup> "

Oui, il ne manque pas de femmes qui se sont illustrées par leur travail intellectuel.

Suivant le savant évêque d'Orléans, " il faudrait écrire trop de noms... s'il fallait rapporter tous les exemples de femmes, dans lesquelles la sainteté a été accompagnée de la science la plus lumineuse."

Je me permettrai cependant de citer quelques noms. Parmi ces femmes illustres, sainte Thérèse doit être placée au premier rang. C'est bien de cette femme qu'on peut dire : la sainteté chez elle a été accom-

<sup>1</sup> *La Femme studieuse*, p. 134.

<sup>2</sup> *Les Moines d'Occident*, tome 4, cité par Mgr Dupanloup, p. 137, dans l'ouvrage mentionné plus haut.

pagnée non-seulement de la science, mais encore du génie. Aussi l'a-t-on comparée à Platon. Voici comment, en parlant de sainte Thérèse, s'exprime M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice : “ On a dit qu'il n'était point d'auteur *plus admiré et en même temps moins lu que Platon*. Je ne sais si on ne pourrait pas dire autant d'une sainte à qui la beauté du génie, l'élévation des pensées, la magnificence du style, la grandeur du caractère, ont d'ailleurs avec le *divin Platon* une conformité frappante . . . Les personnes instruites ne seront pas surprises que nous trouvions des rapports singuliers entre elle et le philosophe de l'antiquité, qui a parlé le plus noblement de la divinité et pénétré le plus avant dans ses mystères <sup>1</sup>.”

Je ne crains pas d'ajouter que les clartés de la révélation lui donnent une grande supériorité sur le philosophe grec.

Quant à son talent d'écrivain, Mgr Dupanloup dit : “ Sainte Thérèse est un des plus grands écrivains, sinon le plus grand prosateur de l'Espagne, et même, parfois, elle cultivait la poésie <sup>2</sup>.”

Il est un degré des connaissances humaines, l'érudition, auquel il semble que les femmes ne sauraient arriver ; cependant l'histoire prouve que plusieurs se sont rendues célèbres par leur savoir. Au nombre des

<sup>1</sup> *L'Esprit de sainte Thérèse*, par M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, p. xv de la Préface.

<sup>2</sup> Page 128, ouvrage déjà cité.

femmes érudites dont l'évêque d'Orléans a donné les noms, on peut ajouter Mme Dacier, qui dans le dix-septième siècle, a fait une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* " précédée d'une *préface* et de *notes* d'une profonde érudition," dit l'un de ses biographes <sup>1</sup>.

On regarde cette traduction comme une des plus exactes. Mme Dacier a traduit aussi Plaute et Térence, et " les deux versions," suivant un autre biographe, " sont faites avec goût et exactitude <sup>2</sup>."

De semblables travaux font voir que la personne qui les a accomplis était très versée dans les connaissances des langues et des antiquités grecques et romaines.

Les femmes tiennent aussi un rang distingué dans la culture des beaux-arts. " Sainte Catherine de Bologne était un célèbre miniaturiste. Elle écrivait des traités savants et peignait des chefs-d'œuvre <sup>3</sup>."

Mme Vigée Lebrun n'a-t-elle pas été un portraitiste célèbre ?

Cassandre de Venise, au seizième siècle, écrivait bien en grec et en latin, en vers et en prose <sup>4</sup>.

Le Canada peut se glorifier d'avoir possédé la Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du Monastère des Ursulines de Québec. Elle est née en France, mais elle a passé une partie de sa vie au

<sup>1</sup> Feller, *Biographie Universelle*, vo. Dacier.

<sup>2</sup> *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*.

<sup>3</sup> *La Femme studieuse*, p. 141.

<sup>4</sup> Ernest, *Dictionnaire universel d'idées*, tome 2, p. 22.

Canada. Elle était appelée à de grandes œuvres, et, comme plusieurs femmes célèbres, elle a uni à la sainteté des qualités éminentes qui l'ont fait comparer à sainte Thérèse par Bossuet. Aussi l'appellera-t-on de nos jours : "la Thérèse du Nouveau-Monde."

La science de la politique devrait être, ce semble, l'apanage exclusif de l'homme ; cependant les femmes n'ont pas négligé de la cultiver : au dix-huitième siècle, Melle de Laléardièrre écrivit " La Théorie Politique des Lois Françaises."

M. Guizot dit que c'est un ouvrage prodigieux d'érudition ; il ajoute que la vie de Melle de Laléardièrre, où le travail austère et les œuvres de charité avaient seuls une place, fut consacrée à frayer la voie aux nouvelles découvertes de la science moderne <sup>1</sup>.

Les ouvrages de Mme de Staël, qu'on a nommée " la politique Mme de Staël " <sup>2</sup>, renferment des considérations profondes. Ces considérations ne seraient pas désavouées par les écrivains qui se sont occupés de la science politique. M. de Maistre, après avoir traité cette femme très grossièrement, en la nommant la " science en jupons," une " impertinente femelle," et ses œuvres de " brillantes guenilles," n'a pas craint de se contredire, en avouant qu'il ne

<sup>1</sup> Mgr Dupanloup, *La Femme studieuse*, p. 144.

<sup>2</sup> Ernest, *Dictionnaire universel d'idées*, tome 2, p. 22, vo. Femme.

lui manquait que le flambeau de la vérité pour élever au plus haut point “ ses immenses qualités.” Il a dit aussi que si elle eût été catholique, “ elle aurait été adorable au lieu d’être fameuse.” Sans nous faire l’apologiste de tout ce qu’elle a écrit, nous pouvons dire qu’elle était de ces femmes “ nées,” selon l’expression de Mgr Dupanloup, “ avec des talents et pour des œuvres de premier ordre.”

Une autre femme distinguée, Mme Swetchine, a de nos jours joué un rôle remarquable dans la société française. La confiance et le dévouement que le père Lacordaire lui avait voués suffisent à son éloge. On lira toujours avec le plus vif intérêt la correspondance qui fera luire sur la mémoire de cette femme célèbre un reflet de la gloire de l’immortel orateur sacré.

S’il est une science qui exige beaucoup de tact, une connaissance des hommes et des événements, une science qui embrasse l’étude de tous les intérêts résultant des rapports établis entre les nations, c’est celle de la diplomatie.

S’il est un art qui doit primer tous les autres par son importance, attendu qu’il procure le bonheur des peuples, c’est l’art de gouverner. Quel ensemble de qualités les besoins des sociétés n’exigent-ils pas chez ceux qui doivent présider à leurs destinées : élévation dans les idées, générosité dans les sentiments, intelligence forte et connaissance des hommes et des choses !

Eh bien, l'histoire nous apprend que les femmes ont su démêler les fils de la diplomatie, en suivre les négociations avec la même habileté que les diplomates célèbres. Elle nous apprend également que les femmes, sur le trône, ont su gouverner avec autant de sagesse et de succès que les souverains les plus renommés. Les Blanche de Castille, les Elizabeth d'Angleterre, les Marie-Thérèse n'ont-elles pas déployé des qualités qui ont valu l'immortalité à des souverains célèbres ?

Parmi toutes ces femmes illustres, il en est une dont je ne pourrais taire le nom sans encourir un juste reproche. C'est la souveraine appelée par la Providence à présider aux destinées d'un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais. Modèle des vertus qui rehaussent l'éclat d'un diadème, la reine Victoria occupe un rang élevé dans les fastes des règnes glorieux. En attendant le brevet d'immortalité que la postérité lui décernera, elle jouit de l'affection de ses sujets, heureux de rendre hommage à des qualités qui lui ont conquis le respect de l'Europe entière. Quel bel éloge n'a pas fait de la reine d'Angleterre l'un des hommes d'Etat les plus éminents de nos jours, l'honorable Gladstone ? Après avoir parlé des efforts réunis de la reine et du prince Albert dans l'exercice de fonctions royales, il ajoute : “ Et nous ne saurions assez apprécier ce mélange d'énergie virile avec *le tact et la sincérité d'une femme, qui a*

*porté l'exercice de la royauté anglaise si près de la perfection idéale.*” Dans un autre passage, le même homme d'Etat dit, en parlant de quelques-unes de ses remarques relatives à la royauté constitutionnelle : “ Si ces remarques ont quelque valeur pour un souverain constitutionnel, elles s'appliquent presque aussi bien à un prince, qui a, comme le prince époux, vécu dans une parfaite identification intellectuelle et morale avec le plus grand des souverains constitutionnels. <sup>1</sup>”

La reine Victoria a parfaitement compris le jeu des institutions constitutionnelles ; elle a su en augmenter le prestige, et, par là même, assurer le bonheur de ses sujets comme la gloire de son pays.

Nous ne saurions, dans nos séances universitaires, prononcer le nom de la reine de la Grande-Bretagne, sans nous rappeler qu'elle a doté l'Université Laval d'une charte très libérale, et que le pape Pie IX, d'auguste mémoire, a bien voulu, à cette occasion, “ comblé d'éloges ” notre illustre souveraine. Les professeurs de cette institution et les élèves qui en reçoivent l'enseignement sont aussi eux-mêmes heureux d'applaudir à des éloges si bien mérités <sup>2</sup>.

Notre époque peut s'honorer du nombre de femmes qui se sont fait remarquer comme écrivains. Je re-

<sup>1</sup> Voir *Questions Constitutionnelles*, par W. E. Gladstone, pp. 58 et 83. Ouvrage traduit de l'anglais par Albert Gigot, Paris, 1880.

<sup>2</sup> Voir la *Bulle de l'Erection Canonique de l'Université Laval*.

grette seulement que plusieurs n'aient pas consacré leur talent à écrire des ouvrages plus sérieux que des romans. Je rends justice à leurs motifs. Elles ont voulu détourner de la lecture des romans dangereux, et y substituer des œuvres qui, en respectant à la fois la morale et la religion, en inspirent le goût. Du reste, la lecture des romans, même celle des bons romans, a ses dangers. Si elle peut contribuer de temps à autre au délassement du savant, dont l'esprit est souvent tendu par les recherches auxquelles il se livre, ou faire diversion aux soucis de l'homme politique, pour beaucoup de lecteurs, elle devient une occupation journalière et un besoin propre à dégoûter de lectures plus sérieuses.

A propos de travail intellectuel des femmes, on se rappelle naturellement l'assertion du comte de Maistre que "les femmes n'ont jamais fait de chefs-d'œuvre."

Cette assertion est très contestable, d'après ce que nous avons vu. Les lettres de Mme de Sévigné n'ont-elles pas été, autant que les fables de La Fontaine, regardées comme des chefs-d'œuvre inimitables ? Et que l'on ne dise pas : ce ne sont que des lettres et des fables, et ces ouvrages ne sauraient mériter le titre de chefs-d'œuvre. Ce n'est pas le sujet qui crée le chef-d'œuvre, mais bien la manière dont il est traité. Aussi les lettres de Mme de Sévigné et les fables de La Fontaine ont-elles valu l'immortalité à ces auteurs.

Et le "Récit d'une Soeur," par Mme Craven; et le Journal d'Eugénie de Guérin et ses lettres n'ont-ils pas conquis l'admiration du monde littéraire ?

Il existe dans plusieurs sociétés modernes une tendance à faire jouer aux femmes un rôle auquel elles ont été jusqu'à présent étrangères, et auquel la Providence ne semble pas les avoir destinées. Ainsi, dans quelques-uns des Etats-Unis, elles ont été admises à exercer la profession d'avocat. Les plaidoiries dans les tribunaux américains sont, dit-on, très longues. L'on peut se demander si l'on n'a pas songé à les abrégier, en introduisant dans le *Forum*, des avocats qui, aux ressources de l'éloquence et de la dialectique, uniraient le mérite assez rare de la concision. Ce but sera-t-il atteint ? Ce sont des questions délicates, sur lesquelles je ne désire pas me prononcer, et dont, Mesdames, je laisse la solution à votre sagacité.

Je n'ai pas à examiner, en ce moment, si, dans les desseins de la Providence, les femmes en général ne devraient pas se borner au rôle d'épouses et de mères, rôle qu'elles savent remplir d'une manière si admirable. Pour vous, Mesdames, et nous ne saurions trop vous en féliciter, à l'éclat et aux sollicitudes d'une carrière bruyante, vous préférez les jouissances et les soins modestes du foyer domestique, dont vous faites les délices comme vous en êtes l'ornement.

MONSIEUR LE VICE-RECTEUR,

L'aménité de votre caractère et l'urbanité de vos manières nous ont inspiré un respect et une estime que le temps n'a fait qu'accroître. Les relations que nous avons eues avec vous, et qui deviennent de plus en plus intimes, sont pour nous une source de jouissances, et nous font vivement désirer de vous conserver au milieu de nous. Si cependant, vous étiez forcé de vous éloigner de cette ville, soyez persuadé que nous conserverons le souvenir le plus agréable de votre séjour à Montréal, et que nos vœux pour votre santé et votre bonheur vous suivront dans toutes les carrières auxquelles les intérêts de la religion et ceux de votre illustre maison vous appelleront.

vos  
ime  
que  
plus  
uis-  
on-  
giez  
adé  
ble  
our  
ans  
re-  
le-

